



**Idéalisme et**  
**action**



**Rapport annuel 2001**  
**Ordre des enseignantes**  
**et des enseignants de l'Ontario**

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario  
121 rue Bloor est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M4W 3M5  
Tél. : 416-961-8800 Téléc. : 416-961-8822  
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222  
[www.oct.on.ca](http://www.oct.on.ca)



- 03** Conseil
- 04** Rapport du président
- 06** Rapport du registrateur

## Table des matières

- 08** Un engagement envers la qualité - dans la salle de classe et à l'Ordre
- 12** L'exercice de la profession reflète les normes établies par l'Ordre
- 16** Formation à l'enseignement et apprentissage la vie durant
- 20** Contrôle de la qualité en classe
- 22** Respect des normes professionnelles
- 26** Aspects financiers
- 28** États financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001
- 32** Statistiques



## Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres, notamment le perfectionnement professionnel nécessaire pour conserver le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Établir et mettre en vigueur les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.



PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENTE REGISTRATEUR  
 Larry M. Capstick Marilyn Laframboise J. W. (Joe) Atkinson Bernard J. Adam Samy Appadurai Guill Archambault Jackie Breithaupt Douglas Brown



Sterling Campbell Douglas E. Carter Ernie Checkers Janet Cornwall Patrick J. Daly Karl Dean Margaret Dempsey Jerry De Quetteville

## Conseil de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario



Solette N. Gelberg Audrey Hadfield Nancy Hutcheson Martin Kings Diane Leblovic Mark Lefebvre Dick Malowney Elayne McDermid



Karen M. Mitchell Larry Mongeon Harry W. Mulvale Iain Munro Elizabeth Papadopoulos Rich Prophet David Somer Frances Thorne

«Il est intéressant de voir le nombre de personnes qui ont **réussi** quelque chose de vraiment remarquable dans la vie et qui rattachent l'origine de leur réussite à un **point tournant** de leur vie où, en 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, ou 12<sup>e</sup> année, une enseignante ou un enseignant leur a dit quelque chose qui a tout déclenché.»

**Pamela Wallin**  
 journaliste  
*Des professeurs remarquables, Pour parler profession, septembre 1999*



*Les membres de l'Ordre ont choisi d'exercer la profession enseignante, car ils souhaitent apporter quelque chose à leur collectivité et ils croient qu'encourager et aider les jeunes à apprendre est un travail admirable. La plupart des enseignantes et des enseignants ne peuvent imaginer exercer une autre profession.*

#### Rapport du président

## L'enseignement, un pont entre idéal et action

04

Compte tenu des défis que nos membres doivent relever dans un système d'éducation exigeant, le conseil juge que son travail doit soutenir et renforcer la profession.

En 2001, le conseil de l'Ordre s'est penché sur des questions qui influent sur le travail des membres pour s'assurer que les enseignantes et enseignants de l'Ontario sont reconnus pour leur travail et que les élèves bénéficient des meilleurs milieux et occasions d'apprentissage qui soient.

De concert avec ses partenaires en éducation, l'Ordre a participé à des consultations avec le Ministère et aux travaux de comités ministériels afin de formuler des conseils et des observations sur diverses initiatives du gouvernement en matière d'évaluation et de recertification.

En juin, le gouvernement a légiféré un programme de perfectionnement professionnel du personnel enseignant et a adopté une loi qui confère à l'Ordre la responsabilité de le mettre en œuvre et de l'administrer. Le gouvernement a précisé que le premier groupe de membres de l'Ordre devait entreprendre ce programme en

septembre. Le conseil de l'Ordre a mis sur pied un processus pour créer le comité du perfectionnement professionnel pour amorcer l'élaboration d'un programme qui ferait fond sur la diversité des programmes de perfectionnement professionnel offerts aux enseignantes et enseignants.

Le comité s'est fixé comme objectif d'établir un programme de perfectionnement professionnel qui élargira et améliorera les possibilités de perfectionnement déjà accessibles à nos membres, en offrant des cours de différentes manières, dans les deux langues officielles, partout en Ontario.

À la fin de l'année, les membres du comité du perfectionnement professionnel examinaient les demandes présentées par plus de 200 fournisseurs intéressés à offrir quelque 400 cours.

Dès l'annonce du programme, l'Ordre a informé le ministère de l'Éducation qu'il lui faudrait des ressources financières suffisantes pour le mettre en œuvre et en assurer la survie. Le conseil a par la suite présenté un plan général de mise en œuvre du Programme de perfectionnement

**Larry M. Capstick**  
président du conseil  
et du comité exécutif

«Le conseil juge que son travail doit soutenir et renforcer la profession dans son ensemble.»

Larry Capstick  
président du conseil et  
du comité exécutif

05

professionnel, informant le Ministère que la mise en œuvre du programme en 2001 et 2002 coûtera 8,3 millions de dollars et que les coûts de fonctionnement annuels s'élevaient à 10 millions de dollars. En novembre, la ministre de l'Éducation a annoncé qu'elle fournirait à l'Ordre les 8 millions de dollars nécessaires au démarrage du programme.

Réagissant au rapport de l'honorable Sydney L. Robins, *Protégeons nos élèves*, publié en avril 2000, l'Ordre a terminé un examen de ses règlements et procédures concernant l'inconduite sexuelle chez ses membres. Le gouvernement provincial avait demandé au juge Robins de trouver des moyens d'identifier et de prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario. Sur les 101 recommandations du juge Robins, 36 visaient directement le mandat de l'Ordre.

À la suite de cet examen, le conseil a approuvé à une forte majorité des modifications importantes au règlement sur la faute professionnelle de l'Ordre afin de préciser la définition d'inconduite sexuelle et d'en élargir l'application. Les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont apporté à leurs règles

de procédure des modifications qui assurent un déroulement juste des instances pour les défenseurs tout en accommodant, le plus possible, les témoins vulnérables.

Ainsi, le conseil a voté que l'on demande au gouvernement de resserrer les exigences pour un employeur de signaler à l'Ordre toutes accusations criminelles portées contre une enseignante ou un enseignant et pour l'Ordre d'informer les employeurs de l'issue d'une enquête menée sur une enseignante ou un enseignant. L'Ordre a réitéré cet avis dans sa réponse au projet de loi 101, la *Loi sur la protection des élèves*, en recommandant un resserrement de certains aspects clés afin de mieux protéger les élèves de l'Ontario.

La profession enseignante est stimulante et riche en événements pour celles et ceux qui aspirent à contribuer à l'avenir de leurs élèves. Les membres du conseil et le personnel de l'Ordre m'impressionnent toujours par leur travail acharné en vue de soutenir et d'améliorer le travail de nos membres. Je leur en suis reconnaissant.





*Les enseignantes et enseignants ouvrent des portes : les portes du savoir, des possibilités, de l'avenir. Ils montrent aux jeunes ce que le monde a à offrir, au-delà de leur vécu, et donnent des conseils sur la façon d'interpréter et d'assimiler ce qu'ils voient et entendent chaque jour.*

Rapport du registraireur

## Le leadership par l'enseignement

06

Une enseignante ou un enseignant dévoué peut avoir dans la vie d'un élève une influence telle que ce dernier, devenu adulte, s'en souviendra avec bonheur des années plus tard. Un tel rôle dans notre société mérite d'être reconnu.

Depuis la parution de son premier numéro, en 1997, *Pour parler profession* a permis à des Canadiennes et des Canadiens remarquables d'attirer l'attention sur ces enseignantes et enseignants exceptionnels. Le 5 octobre, lors de la Journée mondiale de l'enseignant, l'Ordre a publié certains de ces témoignages dans le *Globe and Mail* et d'autres quotidiens. Cette initiative, qui a connu un franc succès, sera désormais annuelle.

Les intérêts de la profession enseignante sont représentés non seulement au conseil de l'Ordre, mais également parmi les chefs de service de l'Ordre, dont beaucoup sont des enseignantes ou des enseignants. W. Douglas Wilson, ancien enseignant de géographie, administrateur et auteur de manuels scolaires utilisés en Ontario et ailleurs au Canada, est devenu registraireur adjoint le 1<sup>er</sup> janvier. Doug Wilson est entré à l'Ordre en 1999 à titre de chef de l'Unité des normes d'exercice de la profession et

d'éducation. À titre de registraireur adjoint, il a dirigé l'équipe de mise en œuvre du Programme de perfectionnement professionnel, ce qui a permis à l'Ordre, dans des délais très serrés, de se préparer à annoncer les premiers participants en septembre.

L'Ordre a eu des discussions avec le ministère de l'Éducation qui élabore les règlements qui influenceront sur la vie professionnelle de nos membres. Ces règlements portent sur l'agrément des programmes de formation à l'enseignement et les exceptions au perfectionnement professionnel obligatoire.

Le test d'entrée à la profession, dont le gouvernement provincial a annoncé la mise en œuvre pour 2002, a également fait l'objet de discussions entre l'Ordre et le Ministère. Les pourparlers ont porté, entre autres, sur l'adoption d'un règlement sur le traitement des personnes formées à l'extérieur de l'Ontario et sur l'élaboration de tests à l'intention de membres titulaires de qualifications pour enseigner aux sourds, une langue autochtone comme langue seconde et en études technologiques.

**J.W. (Joe) Atkinson**  
registraireur et  
chef de la direction

L'Ordre a continué d'améliorer ses services en fournissant plus de renseignements sur l'Ordre et en affichant plus de documents dans son site web. En 2001, pour la première fois, les membres ont pu payer leur cotisation en ligne et le tableau public des membres est devenu accessible en ligne.

La pénurie de personnel enseignant a continué de demeurer une priorité qui reconnaît les avantages pour les élèves et nos membres qu'une école ait tout le personnel enseignant qualifié dont elle a besoin. Nous nous sommes engagés auprès du public à ce que les enfants reçoivent un enseignement et soient supervisés par du personnel enseignant, de direction et de supervision qualifié et certifié. Avec la pénurie actuelle, il est difficile de tenir cet engagement.

À la demande de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et grâce au financement du ministère de l'Éducation, l'Ordre a amorcé une étude quinquennale sur les diplômés des facultés d'éducation ontariennes de 2001 et 2002. Cette étude suivra les diplômés pendant les premières années de leur carrière afin de déterminer les politiques et procédures requises pour qu'ils demeurent dans la profession.

Je vous faisais part l'an dernier de la réponse de l'Ordre aux préoccupations des membres francophones sur l'accès aux cours menant à une qualification additionnelle. Je suis heureux d'annoncer que les membres francophones de partout en Ontario ont pu suivre deux cours menant à une QA dispensés en français et à distance. La réaction aux cours a été très positive, frayant la voie à d'autres cours menant à une QA en français.

Parmi les points saillants financiers de 2001, on relève un déficit budgétaire de 633 000 \$, qui est de beaucoup inférieur au déficit prévu de 1 845 000 \$, ce qui s'explique par des recettes supérieures de 1 218 000 \$ aux prévisions.

En tout, 183 243 membres ont payé leur cotisation en 2001, soit quelque 5 300 de plus que prévu. Dans toutes les catégories - renouvellements, nouveaux diplômés de l'Ontario, personnes de l'extérieur de la province, remises en vigueur et autres - le nombre de membres a été plus élevé que prévu. Nous croyons que la hausse des effectifs étudiants, le roulement du personnel et l'augmentation du travail à temps partiel constituent les principaux facteurs qui expliquent cette croissance annuelle continue. Les autres recettes de cotisations, attribuables à la hausse des demandes et à un plus grand

nombre de remises en vigueur que prévu, ont été de 327 000 \$ supérieures aux prévisions.

Après une préparation méticuleuse du budget pour 2002, le conseil a accepté de faire passer la cotisation annuelle de 90 \$ à 104 \$. Normalement, les organismes à but non lucratif de la taille de l'Ordre doivent avoir une réserve qui représente 50 pour 100 des dépenses. Une part importante de la réserve de l'Ordre est investie dans les immobilisations et la hausse de 14 \$ permettra de maintenir cette réserve à un niveau acceptable. Même avec cette hausse, la cotisation de l'Ordre demeure la moins élevée des cotisations exigées par les ordres professionnels de l'Ontario.

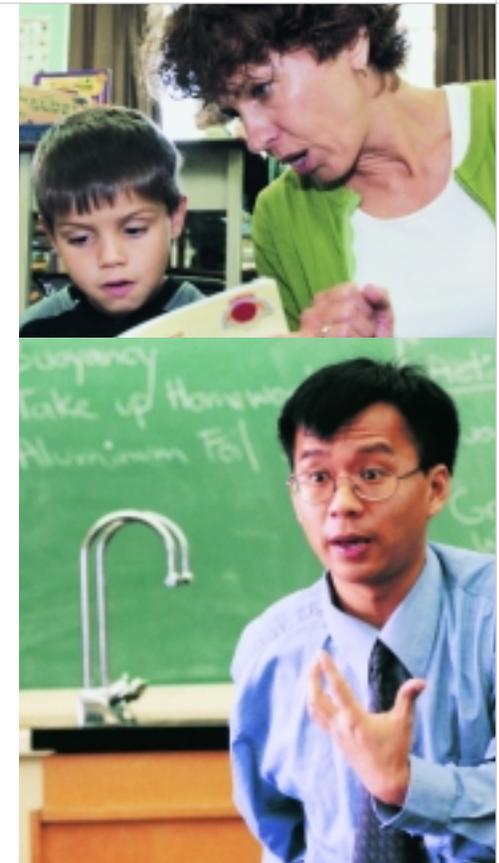
La composition du conseil de l'Ordre, qui avait connu des transformations majeures en l'an 2000 (cinq nominations et élection de 17 nouveaux membres) n'a pas changé en 2001. Quatre membres du conseil ont été choisis pour siéger au nouveau comité du perfectionnement professionnel : Jerry De Quetteville de Burlington, président, Elayne McDermid de Brampton, vice-présidente, Bernard J. Adam d'Ottawa et Patrick J. Daly de Hamilton. Martha Barrett de Paisley et Debi Homuth d'Exeter sont les deux membres de l'Ordre choisis par le conseil parmi 105 candidatures. La ministre de l'Éducation a nommé Robert Kennedy, ancien directeur de l'éducation au Conseil de l'éducation de Nipissing, Bridget Harrison, ancienne surintendante au Conseil scolaire de district de Peel, et Lynn Ziraldo, directrice générale de la Learning Disabilities Association of York Region.

Je veux rendre hommage aux membres du conseil pour leur dévouement et leur engagement exemplaires dont ils témoignent dans l'exécution de leurs tâches. L'intérêt et l'attention qu'ils accordent à toutes les questions ne peuvent qu'être favorables à l'Ordre.

Individuellement et collectivement, ils agissent dans l'intérêt des membres de l'Ordre et du public. Permettez-moi de conclure en rendant hommage également au personnel talentueux de l'Ordre. C'est pour moi un privilège de diriger une équipe aussi dévouée.

«Une enseignante ou un enseignant dévoué peut avoir dans la vie d'un élève une influence telle que ce dernier, devenu adulte, s'en souviendra avec bonheur des années plus tard.»

**J. W. (Joe) Atkinson**  
registrateur et  
chef de la direction



## I D É A L

### Dévouement et engagement

Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario transmettent à leurs élèves leur enthousiasme et le plaisir d'apprendre. Ils aident les élèves à comprendre leur propre identité, à mieux connaître leur patrimoine culturel et à bâtir leur estime de soi. Ils se soucient du caractère des élèves, de leurs relations avec leurs pairs et de leurs aspirations personnelles.

## A C T I O N

«Mes élèves de 8<sup>e</sup> année me disent que je leur ai enseigné qu'on peut apprendre et s'amuser en même temps. Il faut apprendre quelque chose de nouveau chaque jour, et je n'hésite pas à transmettre à mes élèves ce que j'apprends chaque jour. Je crois qu'ils voient tout le plaisir que j'éprouve à enseigner, ce qui les aide à comprendre le plaisir d'apprendre.»



**Marilyn Laframboise**  
enseignante à l'élémentaire et  
vice-présidente du conseil de l'Ordre

*Il faut être membre en règle de l'Ordre pour avoir le droit d'enseigner dans une école financée par les fonds publics en Ontario.*

*J'essaie de susciter  
chez mes élèves le*

**plaisir  
d'apprendre.**



## Un engagement envers la qualité - dans la classe et à l'Ordre

*Si le public attend beaucoup de la profession enseignante, les enseignantes et enseignants attendent beaucoup des personnes qui supervisent le travail de leur ordre professionnel.*

La Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario permet au conseil de 31 membres de déléguer la majeure partie de ses pouvoirs au comité exécutif entre les réunions ordinaires du conseil, qui ont lieu quatre fois l'an. Le comité se penche sur les questions dont s'occupe l'Ordre, revoit les rapports et les motions et fait des recommandations au conseil concernant des questions présentées par d'autres comités.

Le président et la vice-présidente du conseil, les présidentes et présidents des comités statutaires et permanents, ainsi que deux membres nommés du conseil composent le comité exécutif.

Les membres du comité exécutif possèdent une vaste expérience en enseignement et en administration scolaire. Leurs activités professionnelles et bénévoles témoignent d'un engagement solide envers la profession enseignante.

En 2001, huit des neuf membres du comité exécutif étaient membres de l'Ordre, deux d'entre eux enseignaient et une autre était directrice d'école. Outre leurs années d'expérience en classe, beaucoup avaient également été actifs dans leur fédération. Les trois membres nommés du comité exécutif justifient de nombreuses années de bénévolat et de service communautaire en éducation ou au sein d'autres ordres professionnels.

«Le comité exécutif se compose surtout de membres de l'Ordre, élus par les enseignantes et enseignants et les administrateurs. Donc, même si notre mandat vise à protéger

l'intérêt public, la composition du comité tend à assurer que les intérêts des enseignantes et enseignants et ceux de la profession sont bien pris en compte», explique Larry Capstick, président du conseil et enseignant comptant 22 années d'expérience en enseignement et six années de service au sein de son ordre professionnel.

En 2001, des questions importantes et urgentes, telles que l'incidence de la nouvelle loi provinciale instaurant les exigences en matière de perfectionnement professionnel pour la profession enseignante, ont obligé le comité exécutif à tenir neuf réunions extraordinaires.

Le comité a également déployé des efforts soutenus pour faire adopter le règlement sur l'agrément, qui accordera à l'Ordre le pouvoir d'agréer tous les programmes de formation à l'enseignement et de les passer en revue aux cinq ans afin d'en renouveler l'agrément.

Le comité exécutif a le pouvoir de suspendre temporairement la carte de compétence d'un membre ou de l'assortir de conditions, mais

**«...même si notre mandat  
vise à protéger l'intérêt public, la  
composition du comité tend à assurer  
que les intérêts des enseignantes et  
enseignants et ceux de la profession  
sont bien pris en compte...»**

*Six des neuf membres du conseil qui composent le comité exécutif sont des enseignantes et des enseignants élus par les membres de l'Ordre. Deux autres membres du comité exécutif sont des membres de la profession enseignante nommés par le gouvernement provincial.*



Le comité a revu son protocole visant les suspensions temporaires pour s'assurer que des mécanismes appropriés soient en place relativement aux questions de confidentialité, de conflits d'intérêts et de signalement approprié de la part des autorités pertinentes.

### EXÉCUTIF

*Larry M. Capstick - PRÉSIDENT*

*Marilyn Laframboise - VICE-PRÉSIDENTE*

*Douglas E. Carter*

*Margaret Dempsey*

*Solette N. Gelberg*

*Diane Leblovic*

*Mark Lefebvre*

*Harry W. Mulvale*

*Frances Thorne*

### RÉDACTION

*Marilyn Laframboise - PRÉSIDENTE*

*Bernard J. Adam*

*Karen M. Mitchell*

*Rich Prophet*

*David Somer*

---

**«L'Ordre est légalement tenu de communiquer régulièrement avec ses membres sur des questions d'intérêt pour la profession, telles que les modifications apportées aux règlements, ce qu'il fait dans les Pages bleues de son trimestriel *Pour parler profession/Professionally Speaking*.»**

---

uniquement si des élèves risquent d'être blessés ou de subir un préjudice. Cette année, le comité a revu son protocole visant les suspensions temporaires pour que des mécanismes appropriés soient en place relativement aux questions de confidentialité, de conflits d'intérêts et de signalement approprié de la part des autorités pertinentes. En 2001, le comité exécutif a rendu cinq ordonnances provisoires de suspension.

Le comité exécutif a approuvé des modifications au règlement sur la faute professionnelle et les a envoyées au conseil. Il a également fait parvenir aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle des recommandations concernant leurs règles de procédure. Celles-ci ont été mises à jour pour que l'Ordre protège les témoins vulnérables, tels que les enfants, tout en respectant le droit des défendeurs à une audience équitable.

En mars 2001, le conseil a officiellement fait connaître son point de vue sur les recommandations du juge Sydney Robins dans son

rapport intitulé *Protégeons nos élèves*. Le comité exécutif a demandé au personnel de préparer un mémoire pour le Comité permanent de la justice et des affaires sociales de l'Assemblée législative concernant le projet de loi 101, la *Loi sur la protection des élèves*, qu'il a présenté en octobre.

Le comité exécutif a discuté du tableau public des membres à la suite de préoccupations soulevées par les membres concernant la façon dont les membres décédés sont répertoriés et les raisons pour lesquelles l'Ordre rend cette information accessible.

En réponse à une suggestion des membres du conseil, le comité exécutif a ordonné l'élaboration d'une stratégie de communication visant à mieux faire comprendre aux membres de l'Ordre et au public le rôle de l'Ordre au regard de la profession enseignante.

L'Ordre est légalement tenu de communiquer régulièrement avec ses membres sur des questions d'intérêt pour la profession, telles que les modifications apportées aux règlements, ce qu'il fait dans les Pages bleues de son trimestriel *Pour parler profession/Professionally Speaking*. Ce magazine est envoyé à tous les membres et constitue une source importante de renseignements sur les questions d'éducation pour les médias et les partenaires en éducation.

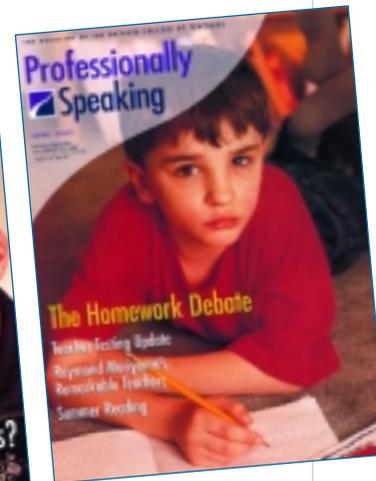
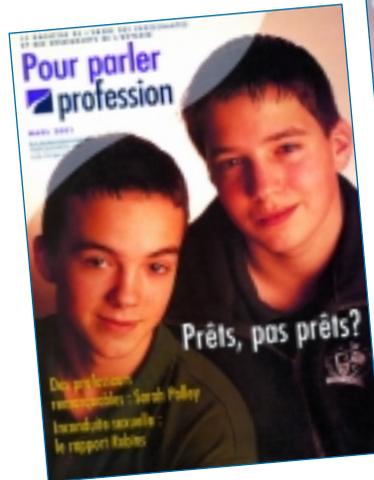
Le comité de rédaction se rencontre régulièrement pour examiner les textes présentés en vue des numéros à venir, et il élabore les politiques éditoriale et publicitaire du magazine.

En 2001, le comité a supervisé la rédaction d'articles importants sur la double cohorte, les réactions allergiques chez les élèves, la vague de nouveaux enseignants et enseignantes qui déferle dans les écoles de l'Ontario et une journée dans la vie de 13 de nos membres.





«Parce que *Pour parler profession* est un produit de très grande qualité, nous pouvons attirer les publicitaires et le produire de façon très économique», déclare Marilyn Laframboise, vice-présidente du conseil de l'Ordre et présidente du comité de rédaction. «Ce magazine est un atout pour l'Ordre et nous pouvons nous enorgueillir de le produire et de le livrer à chaque membre pour moins de 2,70 \$ par année pour les quatre numéros, y compris les frais postaux. C'est là, je crois, tout un exploit.»



*L'Ordre est régi par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre. Le gouvernement nomme 14 membres au conseil.*



## I D É A L

### Favoriser l'apprentissage de l'élève

Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont assimilé diverses méthodes d'enseignement qu'ils utilisent pour répondre aux différents besoins pédagogiques, culturels, spirituels et linguistiques et pour composer avec les situations familiales. À l'intention des élèves, ils élaborent des programmes qui font intervenir la connaissance et la compréhension du développement humain et de la théorie de l'apprentissage.

## A C T I O N

«J'essaie de créer un climat où les enfants n'ont pas peur de poser des questions, où ils n'hésitent pas à prendre des risques. Je n'hésite pas à parler de nos différences et j'encourage mes élèves à parler de leur bagage culturel unique. Tout ça fait partie de l'apprentissage.»



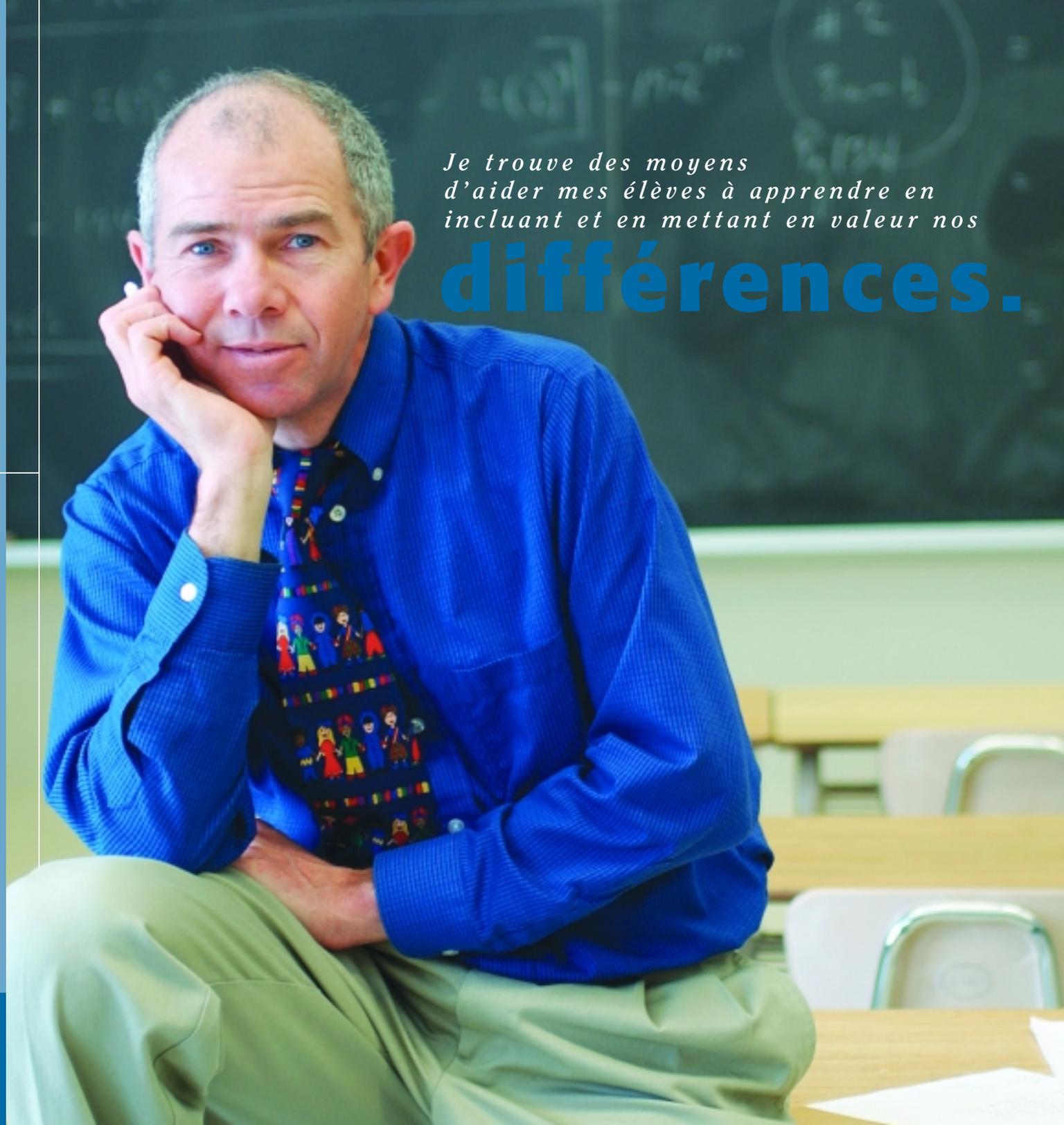
**Wayne Mawson**  
enseignant en mathématiques  
au secondaire

*Dr. Wayne Mawson*

*L'Ordre a délivré son premier  
certificat d'inscription et de  
compétence à Luci Loisi en 1997.*

*Je trouve des moyens  
d'aider mes élèves à apprendre en  
incluant et en mettant en valeur nos*

**différences.**



## L'exercice de la profession reflète les normes établies par l'Ordre

*À sa création, il y a cinq ans, l'une des priorités de l'Ordre visait à faire en sorte que la profession enseignante réponde aux attentes élevées du public et fasse fond sur les pratiques exemplaires des enseignantes et des enseignants.*

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation s'est employé à élaborer des normes reflétant la profession enseignante et ceux qui l'exercent. À cette fin, il a demandé l'aide des membres de l'Ordre par l'entremise d'un processus approfondi de recherche et de consultation.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation transmet des avis au conseil sur les normes d'exercice et de déontologie associées aux programmes de formation initiale et de perfectionnement professionnel, et sur un cadre de formation en appui aux normes d'exercice.

À l'instar des règlements administratifs de l'Ordre, les normes d'exercice définissent ce que signifie être une enseignante ou un enseignant et les normes de déontologie établissent les valeurs professionnelles et les responsabilités éthiques de la profession.

Les normes constituent l'un des outils retenus par l'Ordre pour que la formation initiale et le perfectionnement professionnel de ses membres soient d'une qualité supérieure partout en Ontario et qu'ils soient axés sur le curriculum.

«Le mandat de l'Ordre, toutefois, ne se limite pas à l'élaboration de normes», déclare Diane Leblovic, présidente du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. «Nous devons également nous assurer qu'elles deviennent partie intégrante de la formation à l'enseignement et de l'exercice quotidien de l'enseignement en Ontario.»

### Intégration des normes d'exercice

Les normes d'exercice et de déontologie forment déjà la base de la formation et de l'exercice de l'enseignement en Ontario. Les facultés d'éducation et autres fournisseurs de programmes de perfectionnement professionnel doivent s'assurer que les normes se reflètent clairement dans leurs programmes et leurs cours.

L'exercice judicieux de la profession enseignante est défini dans les normes de déontologie et les cinq énoncés des normes d'exercice, à savoir : engagement envers les élèves et leur apprentissage, connaissances essentielles, exercice de la profession, leadership et communauté, ainsi que perfectionnement professionnel.

Les normes sont également utilisées dans d'autres activités. Elles sont au cœur des conversations avec les mentors sur l'enseignement, l'amélioration des écoles et le perfectionnement du personnel. Elles forment la base de l'examen des dilemmes entourant l'exercice de la profession et peuvent servir à aider le personnel enseignant et les administrateurs à prendre des décisions.

Pour évaluer la connaissance des normes d'exercice chez les enseignantes et enseignants et les administrateurs, l'Ordre a tenu une consultation provinciale en octobre auprès de neuf conseils scolaires de langue française et de langue anglaise qui a fait intervenir de nombreux membres de l'Ordre. Il s'agissait de déterminer à quel point les enseignantes et enseignants connaissaient les normes et les avaient intégrées dans leur travail et leur apprentissage. Cette initiative était la première étape de la mise en œuvre et de l'examen continu des normes.

L'Ordre a constaté que les nouveaux enseignants et enseignantes, frais émoulus des facultés d'éducation, connaissaient très bien les normes. Les enseignantes et enseignants plus expérimentés, qui

«Nous devons également nous assurer qu'elles deviennent partie intégrante de la formation à l'enseignement et de l'exercice quotidien de l'enseignement en Ontario.»

**Diane Leblovic**  
présidente du comité des normes  
d'exercice de la profession et d'éducation

### NORMES D'EXERCICE DE LA PROFESSION ET D'ÉDUCATION

*Diane Leblovic* - PRÉSIDENTE

*Nancy Hutcheson* - VICE-PRÉSIDENTE

*Ernie Checkeris*

*Karl Dean*

*Margaret Dempsey*

*Audrey Hadfield* - DEPUIS NOVEMBRE 2001

*Martin Kings*

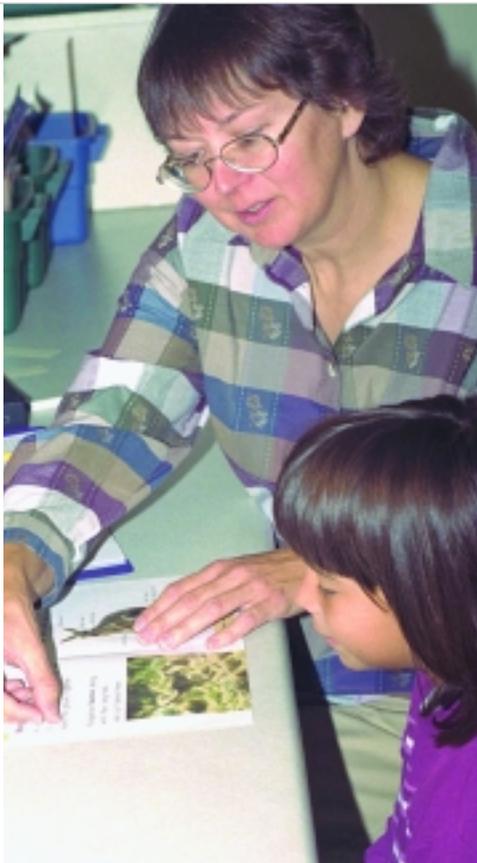
*Karen M. Mitchell*

*Harry W. Mulvale*

*Iain Munro* - JUSQU'EN NOVEMBRE 2001



*L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'ordre professionnel qui compte le plus de membres au Canada.*



avaient obtenu leur diplôme avant l'élaboration des normes, les connaissaient moins bien. Cependant, tous étaient enthousiastes à l'idée de parler de l'exercice de la profession enseignante et de réfléchir à leur travail.

Cette consultation a permis au personnel de l'Ordre de bien déterminer le degré de sensibilisation aux normes chez le personnel enseignant et a servi à façonner un plan de mise en œuvre et d'examen des normes. L'Ordre continue de chercher des moyens de mieux sensibiliser ses membres aux normes.

En 2001, l'Ordre a présenté les normes d'exercice à diverses délégations : Pays-Bas - agentes et agents de supervision, directrices et directeurs de l'éducation, directrices et directeurs d'école; République populaire de Chine; Angleterre - cadres supérieurs du General Teaching Council of England et des représentants du Bedfordshire Schools Improvement Partnership.

### Révision des lignes directrices

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a également mené une activité importante visant à s'assurer que la formation en cours d'emploi - soit les cours et programmes menant à une qualification additionnelle que suivent les enseignantes et enseignants de l'Ontario pour se perfectionner après leur certification - répondent aux normes de qualité. Cette activité s'inscrit dans le mandat de l'Ordre de bien préparer les enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Le Règlement 184/97, Qualifications requises pour enseigner, énumère 208 cours menant à une qualification additionnelle. Bon nombre des lignes directrices utilisées par les facultés d'éducation et autres fournisseurs pour déterminer ce que les cours et programmes devraient comprendre n'ont pas été révisées depuis 1978. L'Ordre a commencé à réviser les lignes directrices pour les actualiser et assurer le même

## «...les normes de déontologie établissent les valeurs professionnelles et les responsabilités éthiques de la profession.»

degré de qualité et d'accessibilité dans les cours et programmes menant à une qualification additionnelle partout en Ontario.

En 2001, l'Ordre a produit les versions provisoires ou définitives de 140 lignes directrices des cours menant à une qualification additionnelle après une consultation, menée notamment par Internet, auprès des membres, des conseils scolaires, des facultés d'éducation et d'autres partenaires intéressés. Parmi les 78 lignes directrices achevées en 2001, se trouvent les lignes directrices des cours menant à une qualification de base additionnelle et du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, parties I et II. Les lignes directrices des cours menant à une qualification de spécialiste en études supérieures, à la qualification additionnelle en éducation de l'enfance en difficulté (en trois parties) et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision ont également été ébauchées.

L'Ordre continuera de réviser ces lignes directrices pour les tenir à jour et assurer leur pertinence. Les nouveaux cours et programmes refléteront les lignes directrices révisées qui serviront également à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement.



## Recherche

L'Ordre mène des recherches sur des questions d'actualité en éducation dans le cadre de son mandat qui consiste notamment à élaborer, à établir et à maintenir les normes d'admissibilité à l'Ordre.

Le personnel de l'Ordre a entrepris des travaux sur la recherche-action, l'identité des enseignantes et des enseignants, le maintien de la compétence en enseignement, le mentorat et le personnel enseignant associé, le leadership en enseignement et la formation à distance.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation reconnaît l'importance de la recherche tant pour mettre en œuvre les normes que pour donner à la profession enseignante un statut professionnel. À cette fin, il a commencé à élaborer un cadre de

recherche qui établit les principes et les hypothèses touchant la recherche, circonscrit les projets de recherche et précise les moyens de communiquer les conclusions.

L'Ordre met également en commun ses recherches et son expertise avec d'autres organismes canadiens et internationaux qui s'intéressent à la profession enseignante. En 2001, par exemple, l'Ordre a présenté un rapport sur son projet en formation à distance en français à la Société canadienne pour l'étude de l'éducation.

**L'Ordre continue de chercher des moyens de mieux sensibiliser ses membres aux normes.**

<http://www.oct.on.ca/> 

*À la fin de 2001, le site web de l'Ordre recevait en moyenne 30 000 visites par mois.*

## IDEAL

### Équité et respect

Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario respectent les différences entre élèves et leur diversité. Ils les aident à établir un lien entre l'apprentissage, leur vécu et leurs antécédents spirituels et culturels.

## ACTION

«J'aide les élèves à faire le lien entre l'apprentissage et leur propre identité spirituelle et culturelle autochtone. Les Iroquois ont la 'Loi suprême' qui nous enseigne le pouvoir du 'bon esprit' et la quête de la paix. Tout cela étant centré sur le respect : de soi-même, des autres élèves, du personnel enseignant et de tout le monde. La vie quotidienne à l'école est imprégnée de notre culture. Nous avons des assemblées d'ouverture et de clôture en langue mohawk et les élèves apprennent à parler le mohawk pour les aider à transmettre leur identité culturelle.»



Audrey Powless-Bomberry  
enseignante en enfance  
en difficulté à l'élémentaire

*A. Powless-Bomberry*

*Le Service à la clientèle  
de l'Ordre traite jusqu'à  
1 000 appels par jour.*

*J'aide les élèves à faire un lien  
entre l'apprentissage et leur monde*

# spirituel et culturel.



## Formation à l'enseignement et apprentissage la vie durant

*L'amour de l'enseignement est peut-être inné, mais cela ne suffit pas à faire un bon enseignant ou une bonne enseignante. L'enthousiasme et l'engagement doivent être nourris et guidés par des programmes de formation à l'enseignement de qualité.*

En Ontario, nous avons la chance d'avoir de solides programmes de formation à l'enseignement. Les facultés d'éducation de dix universités assurent un accès à ces programmes partout en Ontario. Le processus d'agrément de l'Ordre permet de contrôler la qualité des programmes, qu'il s'agisse de programmes de formation initiale ou de perfectionnement professionnel, qu'ils soient dispensés en français ou en anglais, ou offerts à Toronto ou à Thunder Bay.

### Agrément

L'Ordre veille à la qualité de la formation à l'enseignement en Ontario grâce à un processus d'agrément qui aide les facultés d'éducation et autres fournisseurs à identifier leurs points forts et les possibilités d'amélioration, assurant ainsi la pertinence et l'opportunité des programmes de formation à l'enseignement. Grâce à l'agrément, les programmes de formation à l'enseignement reflètent les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* et disposent d'installations et de personnel enseignant suffisants.

«Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement permet de bien préparer les futurs enseignants et enseignantes à une carrière très exigeante», a déclaré Frances Thorne, présidente du comité d'agrément.

L'Ordre a élaboré un processus visant à agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts en Ontario sur une période de quatre ans. Entre 1997 et 2000, le comité d'agrément a collaboré avec des facultés d'éducation, ses partenaires en éducation et des membres pour élaborer des critères visant à agréer les programmes de formation initiale, et a approuvé un guide à l'intention des facultés d'éducation qui décrit les étapes du processus d'agrément.

Entre 1997 et 1999, toutes les facultés d'éducation ont été évaluées et ont reçu la mention agrément initial ou agrément conditionnel.

En 2001, le comité d'agrément a remis son rapport final au conseil. Intitulé *Rapport final sur le projet pilote d'agrément initial, 1997-2000*, ce document contient 35 recommandations visant la réforme de la formation à l'enseignement, qui procèdent du projet pilote. On recommande notamment que les programmes de formation à l'enseignement, accordent plus d'importance à la bonne gestion de la classe, à l'intégration de la technologie, aux questions légales et à la réglementation, à l'établissement de liens entre la recherche, la théorie et la pratique, aux méthodes d'évaluation, aux questions de diversité, à l'éducation de l'enfance en difficulté et au règlement des différends.

Le rapport renferme également des recommandations sur le personnel enseignant associé, les programmes concomitants, l'éducation catholique, les relations entre les facultés et les conseils scolaires, les crédits pour qualification additionnelle, ainsi que les ressources humaines et financières.

La dernière étape du processus, qui constituait également la pièce maîtresse du comité d'agrément, a été la rédaction d'un avant-projet de règlement prévoyant que chaque programme de formation à l'enseignement en Ontario soit agréé par l'Ordre et

«Le processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement permet de bien préparer les futurs enseignants et enseignantes à une carrière très exigeante.»

**Frances Thorne**  
présidente, comité d'agrément

17

### AGRÉMENT

*Frances Thorne* - PRÉSIDENTE  
*Jerry De Quetteville* - VICE-PRÉSIDENT  
*Sterling Campbell*  
*Larry M. Capstick*  
*Elayne McDermid*  
*Larry Mongeon*  
*Iain Munro* - DEPUIS NOVEMBRE 2001  
*Elizabeth Papadopoulos* - JUSQU'EN NOVEMBRE 2001  
*Rich Prophet*  
*David Somer*

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

*Jerry De Quetteville* - PRÉSIDENT  
*Elayne McDermid* - VICE-PRÉSIDENTE  
*Bernard J. Adam*  
*Patrick J. Daly*  
*Martha Barrett*, membre de l'Ordre  
*Debi Homuth*, membre de l'Ordre  
*Bridget Harrison*, membre nommé par la ministre  
*Robert J. Kennedy*, membre nommé par la ministre  
*Lynn Zivaldo*, membre nommé par la ministre

---

## «Les programmes de formation à l'enseignement sont la base d'une carrière en enseignement.»

---

fassent l'objet d'un examen aux cinq ans en vue du renouvellement de l'agrément. Cet avant-projet de règlement a été envoyé à la ministre de l'Éducation en mars 2000.

En 2001, l'Ordre a élaboré un processus de formation des membres des panels d'agrément et rédigé un guide à leur intention, que le comité d'agrément a approuvé. L'Ordre a également élaboré un guide pour les nouveaux fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement afin de leur expliquer le processus d'agrément.

Les partenaires en éducation s'entendent pour dire que le processus d'agrément est un catalyseur rigoureux et nécessaire qui favorise l'affirmation et l'évolution continue des programmes de formation à l'enseignement. L'Ordre a instauré des mesures de suivi pour les programmes qui n'ont pas été agréés. En outre, des guides et des manuels sont mis à la disposition des fournisseurs de services actuels et nouveaux, des membres des panels, du personnel de l'Ordre et d'autres participants au processus.

L'Ordre a pris contact avec d'autres organismes d'agrément du Canada et des États-Unis pour tenir le personnel au courant des modifications et des innovations apportées aux procédures et aux politiques d'agrément.

### **S'appuyer sur des assises solides**

L'Ordre soutient l'empressement de ses membres de faire fond sur la base solide de programmes menant à une qualification additionnelle ou à une qualification de base additionnelle mis à leur disposition. Une partie du mandat de l'Ordre consiste à examiner et à approuver ces cours et d'autres cours de

perfectionnement pour assurer l'uniformité de la qualité du perfectionnement professionnel fondé sur les normes.

En 2001, l'Ordre a amorcé son premier examen des cours et programmes de formation en cours d'emploi pour s'assurer qu'ils répondent aux normes établies en vertu des lois et des lignes directrices. Le comité d'agrément a élaboré des guides à l'intention des fournisseurs de programme qui énoncent les attentes quant à la prestation et des critères clairs d'examen des programmes.

En outre, le comité d'agrément a procédé à un examen préliminaire de tous les programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école offerts en Ontario à l'été, à l'automne et à l'hiver de 2001. Le comité d'agrément a également élaboré des indicateurs initiaux de qualité afin d'assurer un examen d'agrément uniforme des programmes d'études technologiques.

La difficulté de suivre des cours menant à une qualification additionnelle en français a des répercussions sur le perfectionnement professionnel, le placement de personnel qualifié dans les classes de langue française, le déplacement dans la grille salariale et l'admission aux programmes menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, ou d'agente ou d'agent de supervision. L'Ordre a donc pris des mesures pour remédier à la situation.

En 2001, de concert avec l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, le ministère de l'Éducation, le Consortium des directeurs et directrices d'éducation de langue française, la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et l'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne, l'Ordre a coordonné un projet visant la prestation à distance de cours menant à une qualification additionnelle en français. Ainsi, deux cours pouvant servir de modèle pour la prestation à distance des cours de perfectionnement ont été élaborés.

Dans le but de bien servir ses membres, l'Ordre a invité les fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle à afficher leurs offres dans son site web.



## Programme de perfectionnement professionnel

Les programmes de formation à l'enseignement sont la base d'une carrière en enseignement. Ils doivent jeter les bases sur lesquelles les enseignantes et enseignants peuvent concevoir pour eux-mêmes un programme de perfectionnement professionnel continu.

Le 28 juin, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi sur la stabilité et l'excellence en éducation* qui prévoit que chaque membre de l'Ordre réussisse un programme de perfectionnement professionnel aux cinq ans pour conserver le droit d'enseigner. Les modifications apportées par le gouvernement à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* prévoient que l'Ordre mette en œuvre un programme de perfectionnement professionnel avant septembre et établisse un comité du perfectionnement professionnel.

L'Ordre s'est empressé de concevoir et de mettre en œuvre un programme pour s'assurer les membres sont renseignés le mieux possible avant le début du programme. La ministre de l'Éducation, Janet Ecker, a délégué son pouvoir en la matière au président de l'Ordre, Larry M. Capstick, avant la formation du comité du perfectionnement professionnel, ce qui a aidé l'Ordre à préparer le personnel et à mettre en branle les procédures et processus nécessaires. Le registraire a établi l'équipe du projet de perfectionnement professionnel, dirigée par le registraire adjoint Doug Wilson et chargée de superviser la mise en œuvre du programme.

Le comité du perfectionnement professionnel a pour rôle d'approuver les fournisseurs de cours et les cours aux fins du Programme de perfectionnement professionnel, de revoir la viabilité et la durabilité des fournisseurs et d'assurer la qualité des cours approuvés aux fins du programme.

Le comité compte au plus 11 membres, dont deux membres élus, deux membres nommés et deux membres de l'Ordre, choisis par le conseil. En outre, la ministre peut nommer jusqu'à cinq membres. Trois ont été nommés en

## «L'Ordre veille à la qualité de la formation à l'enseignement en Ontario grâce à un processus d'agrément...»

novembre 2001. Le conseil a choisi les deux membres de l'Ordre parmi 105 candidatures. Le comité s'est réuni pour la première fois en novembre.

La mise en œuvre du programme a eu des effets importants sur les priorités de l'Ordre et sa charge de travail, et il continuera d'en être de même à court terme.

«Nous voulons que les enseignantes et enseignants continuent de pouvoir faire des choix concernant leur perfectionnement professionnel», a déclaré Jerry De Quetteville, président du comité du perfectionnement professionnel. «L'Ordre s'est engagé à élargir les possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux membres de partout en Ontario. Nous nous sommes concentrés sur l'augmentation du nombre de cours et du genre d'activités qui seront admissibles, en veillant à ce que plus d'activités soient offertes en français et que les cours et les activités soient plus accessibles aux personnes vivant à l'extérieur des grands centres.»

L'Ordre a également affiché tous les renseignements sur le Programme de perfectionnement professionnel dans son site web pour que les membres et les fournisseurs y aient accès plus facilement et plus rapidement.

«L'Ordre s'est engagé à élargir les possibilités de perfectionnement professionnel offertes aux membres de partout en Ontario.»

Jerry De Quetteville  
président du comité du  
perfectionnement professionnel



## I D É A L

### Favoriser l'apprentissage la vie durant

Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario lient le curriculum à l'apprentissage à la vie de tous les jours. Ils encouragent les élèves à réfléchir à leur propre apprentissage, à le comprendre et à viser l'excellence.

## A C T I O N

«Je travaille avec mon personnel enseignant, les élèves et les parents pour établir des objectifs ambitieux mais réalisables pour les élèves. Et je demande aux enseignants de me dire de quoi ils ont besoin pour offrir l'appui nécessaire aux élèves et les aider à atteindre l'excellence aux plans personnel et scolaire.»



**Liz Holder**  
directrice adjointe  
d'une école élémentaire

*Liz Holder*

*En 1999, la bibliothèque de l'Ordre a offert aux membres un catalogue interactif à partir du web.*

*J'invite mes élèves à viser*

# **l'excellence.**



## Contrôle de la qualité en classe

À même son mandat, l'Ordre s'engage à s'assurer que les élèves ontariens reçoivent leur éducation d'enseignantes et d'enseignants qualifiés et certifiés. Ainsi, le comité d'appel des inscriptions étudie les demandes d'appels déposées par les personnes à qui l'Ordre a refusé le droit d'enseigner. Le comité se penche également sur les appels déposés par les membres à qui l'Ordre a accordé le droit d'enseigner mais dont la carte de compétence a été assortie de conditions.

En juin, le mandat du comité a été élargi pour y inclure les appels des membres de l'Ordre relativement aux décisions entourant le Programme de perfectionnement professionnel.

En 2001, 86 personnes à qui l'Ordre a refusé l'inscription après avoir évalué leurs qualifications scolaires et professionnelles ont interjeté appel. Il s'agit d'une hausse d'environ 65 pour 100 par rapport à l'an 2000.

Le comité a étudié 82 appels en 2001. Il a maintenu la décision du registrateur dans presque tous les cas. Dans deux cas, la décision du registrateur a été modifiée tandis qu'elle a été annulée dans quatre cas, parce que l'auteur de la demande avait fourni des documents supplémentaires ou parce qu'il fallait se conformer aux dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre entrées en vigueur en septembre 2001. Un cas a été retiré lors de son évaluation par le comité.

«Le travail du comité d'appel des inscriptions est prévu dans la loi pour garantir à ceux à qui on a refusé la certification la possibilité de revoir une décision, précise Doug E. Carter, président du comité d'appel des inscriptions. Le comité s'est engagé à s'assurer que chaque personne qui interjette appel réponde aux normes scolaires et professionnelles de la profession enseignante en Ontario.»

Soucieux de s'améliorer constamment du point de vue professionnel, les enseignantes et les enseignants se livrent régulièrement à une

réflexion sur ce qu'ils font en classe. Cette démarche est positive, quel que soit l'organisme ou la profession.

L'Ordre a établi des mécanismes qui lui permettent d'examiner son travail, dont l'un est le comité d'assurance de la qualité chargé d'évaluer le rendement de l'Ordre eu égard au mandat que lui confère la Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le comité compte trois membres élus et deux membres nommés du conseil, et il présente ses conclusions au conseil.

«Le mandat de l'Ordre s'énonce dans les 11 objets de la Loi. Avec l'aide du personnel, nous examinons les politiques adoptées par le conseil et nous assurons qu'il existe des procédures pour les mettre en œuvre. Nous veillons également à ce que ces politiques soient bien communiquées aux membres de l'Ordre», affirme Sterling Campbell, président du comité d'assurance de la qualité.

En 2001, le comité a examiné les politiques adoptées par le conseil et examiné les procédures liées aux exigences telles que la vérification des compétences linguistiques et du casier judiciaire. Le comité examine les mécanismes internes et externes retenus pour élaborer les politiques, les moyens utilisés pour communiquer les politiques au public et aux membres, ainsi que les procédures internes pour mettre en œuvre et examiner les politiques.

Le comité présente au conseil un rapport dans lequel il analyse les progrès que l'Ordre a faits vers la réalisation de son mandat et recommande des améliorations.

Motifs invoqués pour refuser l'inscription	Nombre de cas
Le grade n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	1
Ni le grade ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du Règlement 184/97.	3
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques portant exclusivement sur la formation à l'enseignement.	42
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance.	10
Le programme de formation à l'enseignement ne compte pas de cours qui couvrent deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario.	15
Le programme de formation à l'enseignement n'a pas été suivi au niveau postsecondaire.	2
Les qualifications ne répondent pas aux exigences du règlement.	4

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

*Sterling Campbell* - PRÉSIDENT  
*Karen M. Mitchell* - VICE-PRÉSIDENTE  
*Guill Archambault*  
*Janet Cornwall*  
*Mark Lefebvre*

### APPEL DES INSCRIPTIONS

*Douglas E. Carter* - PRÉSIDENT  
*Bernard J. Adam* - VICE-PRÉSIDENT  
*Samy Appadurai*  
*Jackie Breithaupt*  
*Audrey Hadfield*

## IDEAL

S'épanouir et devenir membre à part entière de la société

Les membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario encouragent les élèves à devenir des citoyennes et des citoyens actifs, curieux et éclairés. Ils créent des occasions qui permettent aux élèves de comprendre les changements, d'en être la source et d'y réagir, et mettent en valeur les droits et obligations des élèves à titre de citoyennes et de citoyens.

## ACTION

«Je dis aux élèves de mon cours d'anglais que la langue, c'est la base de la vie. C'est plus que lire une histoire et en analyser la structure. J'essaie de les aider à voir que les thèmes et les personnages sont liés entre eux et à leur milieu environnant. Actuellement, nous lisons *1984* de George Orwell et ils font de nombreux liens avec la question des droits individuels par rapport à la sécurité collective.»



**Deborah Tyrrell**  
enseignante en anglais et en histoire au secondaire

*Deborah Tyrrell*

*L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario fait l'agrément des facultés d'éducation de la province aux trois ans.*



*J'encourage les élèves à lier ce qu'ils apprennent à leur propre*  
**expérience.**

## Respect des normes professionnelles

*Les enseignantes et enseignants sont en position de confiance et d'autorité dans la classe et à l'école et, à ce titre, ils sont des modèles pour les élèves.*

Le processus de traitement des plaintes, d'enquête et d'audience de l'Ordre permet aux membres de la profession de vérifier si une enseignante ou un enseignant satisfait aux normes de la profession. Le processus d'enquête et d'audience de l'Ordre permet d'identifier les membres qui ont besoin de formation supplémentaire et de supervision, et veille à ce que les membres qui n'appartiennent pas à la profession en soient exclus.

Ce processus assure un traitement juste et équitable des membres tout en assurant la transparence de l'Ordre envers le public.

### Plaintes et médiation

Le nombre de plaintes et d'audiences augmente annuellement depuis la mise sur pied de l'Ordre, et cette tendance s'est poursuivie en 2001.

«L'augmentation du nombre de plaintes s'explique par le fait que le public connaît davantage l'Ordre», déclare Patrick O'Neill, coordonnateur à la Division des enquêtes et des audiences. «Je pense que les éducateurs et éducatrices sont plus conscients de leur obligation de signaler l'incapacité d'un membre de satisfaire aux attentes de la profession.»

Le public et la profession ont déposé quelque 2 200 demandes de renseignements en 2001 exprimant différentes préoccupations. Le personnel de l'Ordre a évalué la nature de ces préoccupations et, au besoin, a renvoyé l'affaire à l'échelon local. En 2001, environ 75

pour 100 des demandes de renseignements ont été renvoyées à l'école ou au conseil scolaire concerné.

Si l'école ou le conseil ne peut résoudre un différend, une personne peut déposer une plainte officielle à l'Ordre. En 2001, à la suite de préoccupations soulevées au sujet de membres, 467 dossiers ont été ouverts, soit une hausse de 31,5 pour 100 par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 119 ont fait l'objet d'une enquête officielle.

Pendant une enquête, le personnel de l'Ordre évalue un cas pour déterminer s'il peut se prêter au programme de médiation, solution de rechange au mécanisme formel de traitement des plaintes. En 2001, 12 plaintes ont été réglées grâce à la médiation qui vise à régler les plaintes dans l'intérêt du public et qui permet au membre et au plaignant de jouer un rôle plus actif dans la résolution du différend. À défaut d'aboutir à un accord, le programme de médiation permet souvent de circonscrire les questions en litige, ce qui donne lieu à des audiences plus courtes et moins coûteuses.

Le comité d'enquête, qui siège en panel d'au moins trois membres, peut rejeter une plainte, refuser de mener une enquête, renvoyer l'affaire au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle, avertir ou réprimander un membre ou encore, prendre les mesures qu'il juge appropriées et qui sont compatibles avec la loi habilitante.

### Audiences

Les plaintes sur l'incompétence, la faute professionnelle ou l'inaptitude peuvent être renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. En 2001, ces comités ont été saisis de 46 nouveaux cas.

### ENQUÊTE

*Harry W. Mulvale - PRÉSIDENT*

*Karl Dean - VICE-PRÉSIDENT*

*Jackie Breithaupt*

*Douglas Brown*

*Douglas E. Carter*

*Patrick J. Daly*

*Iain Munro*

*Elizabeth Papadopoulos*

*Rich Prophet*

### DISCIPLINE

*Mark Lefebvre - PRÉSIDENT*

*Nancy Hutcheson - VICE-PRÉSIDENTE*

*Bernard J. Adam*

*Guill Archambault*

*Sterling Campbell*

*Larry M. Capstick*

*Ernie Checkeris*

*Janet Cornwall*

*Solette N. Gelberg*

*Marilyn Laframboise*

*Diane Leblovic*

*Dick Malowney*

*Karen M. Mitchell*

### APTITUDE PROFESSIONNELLE

*Margaret Dempsey - PRÉSIDENTE*

*Guill Archambault - VICE-PRÉSIDENT*

*Jerry De Quetteville*

*Martin Kings*

*Mark Lefebvre*

*Elayne McDermid*

*Frances Thorne*

*L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario exige la cotisation annuelle la moins élevée des 37 ordres professionnels de l'Ontario.*



---

## «Le public doit avoir l'assurance que la profession répond aux attentes les plus rigoureuses en matière de comportement.»

---

Trois membres du conseil forment un panel qui entend chaque cas renvoyé au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle. Pour faire face à l'augmentation du nombre d'audiences, la liste des membres du conseil a été élargie en 2001 afin d'y inclure d'anciens membres du conseil.

Le comité de discipline entend les plaintes portant sur des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Ces audiences sont ouvertes au public et ses décisions sont publiées dans le magazine et dans le site web de l'Ordre.

«Le public doit avoir l'assurance que la profession répond aux attentes les plus rigoureuses en matière de comportement. Cela ne peut pas se faire sans un processus qui comprend des audiences disciplinaires ouvertes et la diffusion des conclusions de ces audiences», ajoute Patrick O'Neill.

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences sur les allégations d'inaptitude professionnelle d'un membre. Ses audiences se tiennent à huis clos parce qu'un cas fait habituellement intervenir des questions de nature personnelle et confidentielle liées à la santé d'un membre.

### Révocations et conditions

Tout membre reconnu coupable de faute professionnelle, d'incompétence ou d'inaptitude professionnelle par le comité de discipline ou d'aptitude professionnelle peut voir sa carte de compétence assortie de conditions, suspendue ou révoquée.

«Ce sont surtout les membres qui perdent leur carte de compétence qui attirent le plus l'attention, mais nous pouvons imposer tout un éventail de sanctions : amende, réprimande ou suspension, ou encore exiger qu'un membre se soumette à une évaluation psychologique ou qu'il suive une formation supplémentaire», poursuit Patrick O'Neill.

En 2001, sur les 26 membres reconnus coupables de faute professionnelle, 11 ont perdu le droit d'enseigner et quatre ont vu leur carte de compétence suspendue. Huit membres ont reçu une réprimande et trois ont dû payer une amende. Un membre a vu sa carte de compétence assortie de conditions. Bien des cas font l'objet de plus d'une sanction.

24



Sommaire des décisions de 2001	
Révocation	11
Démission et engagement *	2
Conditions	1
Suspension	4
Réprimande	8
Remise en vigueur refusée	1
Audiences se poursuivant en 2002	6

\*A obtenu la permission de démissionner et s'est engagé par écrit à ne plus jamais enseigner.

## Statistiques sur les plaintes déposées en 2001

Nombre de plaintes reçues <sup>1</sup> 467

Nombre de plaintes officiellement déposées <sup>2</sup> 164

### Origine des plaintes

	NOMBRE	POURCENTAGE
Plaintes du registrateur, y compris l'avis au conseil scolaire	55	33,6
Membres de l'Ordre	8	4,9
Membres du public		
Parents	97	59,1
Élèves	1	0,6
Autres	3	1,8
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Les plaintes traitées en 2001 n'ont pas toutes été déposées en 2001.

<sup>2</sup> Les plaintes déposées en 2001 n'ont pas toutes été réglées en 2001.

<sup>3</sup> Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.

<sup>4</sup> Les plaintes renvoyées au comité de discipline par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.

## Nature des plaintes <sup>3</sup>

	POURCENTAGE
<b>Faute professionnelle</b>	
Mauvais traitements d'ordre affectif	5,2
Mauvais traitements d'ordre physique	6,8
Mauvais traitements d'ordre psychologique	5,8
Mauvais traitements d'ordre sexuel	12,3
Mauvais traitements d'ordre verbal	7,8
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	7,8
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	23,4
Contravention à une loi - aptitude à détenir un certificat	4,9
Incapacité d'exercer ses fonctions	4,2
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	0,3
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	2,6
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants</i>	1,0
Défaut de se conformer à une ordonnance d'un panel	0,3
Défaut de tenir les dossiers requis	0,7
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	3,3
Falsification d'un dossier	0,3
Fourniture à l'Ordre ou à quiconque de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	0,3
Défaut de respecter les normes de la profession	3,3
Communication ou divulgation inappropriée de renseignements concernant un élève	2,9
Exercice de la profession sous l'effet d'une substance intoxicante	0,3
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fausse, irrégulière ou trompeuse	1,3

	POURCENTAGE
<b>Incompétence</b>	
Mépris du bien-être de l'élève	2,3
Manque de jugement	1,6
Manque de compétences	1,0
<b>Inaptitude</b>	
État mental	0,3
<b>Total</b>	<b>100</b>

## Décision relative aux plaintes

	NOMBRE	POURCENTAGE
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	59	30,7
Question renvoyée au comité de discipline	41	21,3
Question renvoyée au comité d'aptitude	0	0
Question renvoyée au comité de discipline par le comité exécutif <sup>4</sup>	5	2,6
Question non renvoyée	28	14,6
Réprimande ou avertissement	8	4,2
Plaintes réglées par médiation	12	6,3
Plaintes retirées ou abandonnées	39	20,3
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>100</b>

# Aspects financiers

*Les finances constituent un volet primordial des affaires de l'Ordre, dont les activités sont financées en majeure partie par les cotisations annuelles des membres.*

Des recettes supplémentaires proviennent d'autres droits exigés par l'Ordre et des revenus publicitaires du magazine de l'Ordre, *Pour parler profession*. Le coût des projets est souvent partagé avec nos partenaires en éducation.

«À l'Ordre, nous sommes très soucieux de dépenser judicieusement et efficacement, et de demeurer financièrement viables pour avoir suffisamment de fonds pour réaliser notre mandat», déclare Solette N. Gelberg, présidente du comité des finances.

En 2001, comme chaque année, le comité des finances a revu régulièrement les affaires financières de l'Ordre et en a rendu compte au conseil. Il a déterminé les politiques et établi les lignes directrices nécessaires à l'établissement du budget. Il a examiné et révisé les propositions budgétaires pour 2002 avant de recommander la version finale du budget de 2002 au conseil, qui l'a approuvée à sa réunion de juin. Le comité a également comptabilisé les recettes et dépenses de l'Ordre en 2001 pour en garantir la conformité et leur transparence.

Après un examen point par point de toutes les ressources dont l'Ordre a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités, le comité a recommandé que les droits exigés pour certaines activités soient modifiés pour refléter les coûts associés à chacune. Ces modifications ont varié à la hausse dans certains cas et à la baisse dans d'autres.

Les discussions sur le budget de 2002 ont également porté sur la possibilité de modifier la cotisation annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette augmentation vise à permettre à l'Ordre de continuer de s'acquitter de ses responsabilités jusqu'en 2004. Une affectation à la stabilisation de la cotisation, établie

en 1998, a permis de limiter la hausse de la cotisation à 14 \$, la faisant passer de 90 \$ à 104 \$. Il s'agissait de la première hausse de la cotisation annuelle depuis la création de l'Ordre voilà cinq ans. Au demeurant, cette cotisation est la moins élevée de toutes les cotisations exigées par les 37 ordres professionnels de l'Ontario.

Juste comme le conseil approuvait son budget et la cotisation de 2002, le gouvernement déposait une loi qui rend le perfectionnement professionnel obligatoire. Selon une analyse des coûts, ce programme aura une incidence importante sur l'avenir des finances de l'Ordre. Un plan de mise en œuvre du programme présenté à la ministre de l'Éducation demande 8,3 millions de dollars pour le démarrage du programme et 10,2 millions de dollars pour son fonctionnement au moment de son application complète.

Le comité des finances sert également de comité de vérification chargé de protéger les actifs de l'Ordre. En 2001, il a revu le portefeuille de placement de l'Ordre pour obtenir le meilleur rendement qui soit, compte tenu des lignes directrices de placement approuvées par le conseil. Il a fait des recommandations au conseil sur la nomination du vérificateur et travaillé avec ce dernier pour établir le plan de vérification annuel. Le comité a examiné les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels vérifiés. Il a révisé la politique de déplacements de l'Ordre et a lancé une étude salariale qui sera menée par un spécialiste en ressources humaines.

«À l'Ordre, nous sommes très soucieux de  
dépenser judicieusement et efficacement...»

**Solette N. Gelberg**  
présidente du comité des finances

## FINANCES

*Solette N. Gelberg* - PRÉSIDENTE

*Patrick J. Daly* - VICE-PRÉSIDENT

*Audrey Hadfield* - JUSQU'EN NOVEMBRE 2001

*Marilyn Laframboise*

*Dick Malowney*

*Elizabeth Papadopoulos* - DEPUIS NOVEMBRE 2001

## Responsabilité de la transparence financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre a des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que ses modes de compte rendu ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriés.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et rencontrent les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise la gestion des responsabilités de la transparence financière et la responsabilité de revoir et d'approuver les états financiers.

La société PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers; en voici son rapport.

Le 13 mars 2002

### **Rapport des vérificateurs aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2001, ainsi que les états des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2001, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l.*

**Comptables agréés**

## Bilan au 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	459	1 069
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	4 706	6 009
Comptes débiteurs	261	253
Montant exigible du ministère de l'Éducation, Programme de perfectionnement professionnel (NOTE 3)	1 039	-
	<u>6 465</u>	<u>7 331</u>
<b>Charges reportées, coût des élections</b> (NOTE 2)	269	471
<b>Charges reportées, inscription des membres</b> (NOTE 2)	148	295
<b>Immobilisations</b> (NOTES 2 ET 4)	6 824	5 115
	<b>13 706</b>	<b>13 212</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 208	1 926
<b>Produits reportés</b>	298	207
	<u>2 506</u>	<u>2 133</u>
<b>Apport reporté pour dépenses en immobilisations</b> (NOTES 2 ET 3)	969	-
<b>Avantages incitatifs relatifs à des baux</b> (NOTES 2 ET 6)	2 233	2 448
	<u>5 708</u>	<u>4 581</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b> (NOTE 5)		
Dépenses en immobilisations	3 622	2 667
Restreints à l'interne		
Affectation au fonds de roulement	3 133	3 133
Affectation à la stabilisation de la cotisation	412	2 000
Solde non affecté	831	831
	<u>7 998</u>	<u>8 631</u>
	<b>13 706</b>	<b>13 212</b>

### Au nom du Conseil



Larry M. Capstick  
président du conseil  
et du comité exécutif

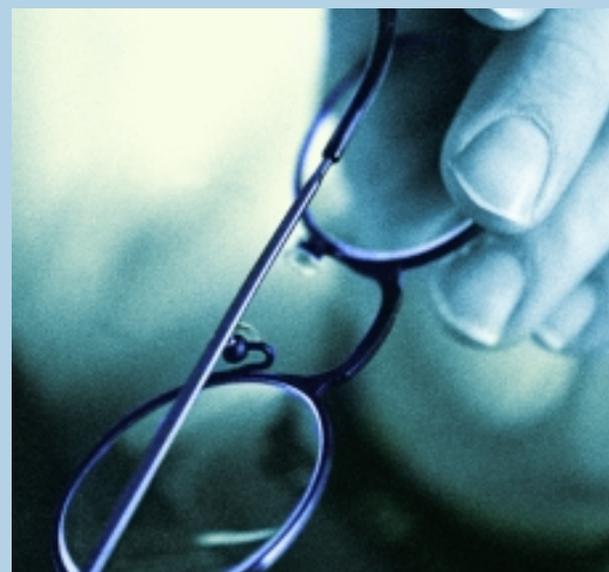


J. W. (Joe) Atkinson  
registrateur et  
chef de la direction

## Résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations annuelles	16 568	16 048
Autres droits	1 427	1 139
Publicité	700	647
Projets spéciaux	258	-
Intérêts et produits divers	718	731
	<u>19 671</u>	<u>18 565</u>
<b>CHARGES</b>		
Rémunération des salariés	9 281	8 333
Conseil et comités	267	266
Prestation de services aux membres	2 096	1 821
Questions professionnelles	523	307
Enquêtes et audiences	1 887	1 944
Soutien au fonctionnement	4 901	4 882
Amortissement des immobilisations	1 349	880
	<u>20 304</u>	<u>18 433</u>
<b>Excédent des produits sur les charges (insuffisance) pour l'exercice</b>	<b>(633)</b>	<b>132</b>



## Capitaux propres de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

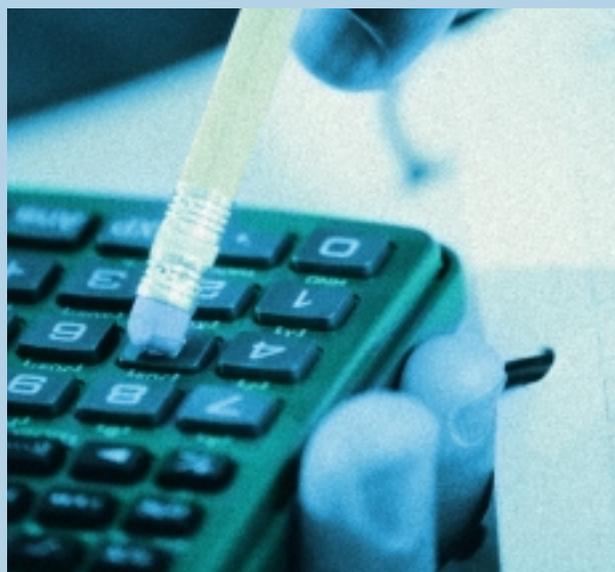
(en milliers de dollars)

	RESTREINTS À L'INTERNE			2001		2000
	Dépenses en immobilisations	Affectation au fonds de roulement	Affectation à la stabilisation de la cotisation	Solde non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(NOTE 5)	(NOTE 5)	(NOTE 5)	(NOTE 5)		
Solde au début de l'exercice	2 667	3 133	2 000	831	8 631	8 499
Excédent des produits sur les charges (insuffisance) pour l'exercice	-	-	-	(633)	(633)	132
Dépenses en immobilisations	955	-	-	(955)	-	-
Virement	-	-	(1 588)	1 588	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 622</b>	<b>3 133</b>	<b>412</b>	<b>831</b>	<b>7 998</b>	<b>8 631</b>

## Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges (insuffisance) pour l'exercice	(633)	132
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 000	650
Amortissement des charges reportées - inscription des membres	147	148
Amortissement des charges reportées - coût des élections	202	82
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(215)	(208)
Amortissement de l'apport pour dépenses en immobilisations	(70)	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(8)	(92)
Montant exigible du ministère de l'Éducation	(1 039)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	282	467
Produits reportés	91	179
	<b>(243)</b>	<b>1 358</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Vente de placements à court terme	1,303	337
Améliorations locatives	(1 089)	(366)
Mobilier et matériel de bureau	(1 620)	(478)
Charges reportées - coût des élections	-	(505)
	<b>(1 406)</b>	<b>(1 012)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement des contrats de location-acquisition	-	(97)
Avantage incitatif relatif à un bail	-	97
Apport du ministère de l'Éducation pour dépenses en immobilisations	1 039	-
	<b>1 039</b>	<b>-</b>
<b>Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice</b>	<b>(610)</b>	<b>346</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>1 069</b>	<b>723</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>459</b>	<b>1 069</b>



## Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2001

(montants tabulaires en milliers de dollars)

### 1 Mandat de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'Ordre) a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

### 2 Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. En voici les principaux éléments :

#### Charges reportées - coût des élections

L'élection du conseil a normalement lieu aux trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties pendant le mandat des membres élus.

#### Charges reportées - inscription des membres

Pour créer le tableau des membres, l'Ordre a mené une campagne visant à obtenir les nom et adresse des enseignantes et enseignants de l'Ontario et en a vérifié l'admissibilité avec les dossiers du ministère de l'Éducation. Ces charges initiales sont amorties sur six ans à compter de l'année 1997.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Matériel informatique	33 1/3 % par année
Mobilier et matériel de bureau	10 % par année
Améliorations locatives	sur la durée résiduelle du bail

#### Apport pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit du ministère de l'Éducation au titre des immobilisations associées au Programme de perfectionnement professionnel est reporté, puis inscrit comme produit selon les mêmes paramètres que pour l'amortissement des immobilisations.

#### Avantages incitatifs relatifs à des baux

Comme il est précisé à la note 6, l'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux pendant la durée de ceux-ci.

#### Impôt sur le revenu

L'Ordre étant un organisme sans but lucratif, il n'est redevable d'aucun impôt sur le revenu.

#### Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des éléments d'actif et de passif à court terme de l'Ordre se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

### 3 Programme de perfectionnement professionnel

La *Loi sur la stabilité et l'excellence en éducation*, adoptée le 28 juin 2001, comprend un Programme de perfectionnement professionnel qui prévoit que chaque membre de l'Ordre doit suivre des cours de perfectionnement en vue de conserver le

droit d'enseigner. En vertu de cette loi, l'Ordre a la responsabilité de mettre et œuvre et d'administrer ce programme.

Le ministère de l'Éducation a versé au titre de ce programme une subvention de 8 millions de dollars qui sera affectée aux dépenses en immobilisations en 2001, ainsi qu'aux dépenses en immobilisations et aux coûts de fonctionnement en 2002. En 2001, l'Ordre a absorbé des charges de fonctionnement de 664 874 \$ associées au programme. En outre, le programme a entraîné des dépenses en immobilisations de 1 039 000 \$ qui sont financées grâce à l'apport du Ministère. Au 31 décembre 2001, le montant exigible du ministère de l'Éducation s'établissait à 1 039 000 \$ et l'apport reporté pour dépenses en immobilisations équivalent aux immobilisations non amorties, à 969 000 \$.

### 4 Immobilisations

			2001	2000
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Mobilier	2 578	846	1 732	1 091
Matériel de bureau	349	144	205	203
Matériel informatique	1 747	915	832	417
Améliorations locatives	5 503	1 448	4 055	3 404
	<b>10 177</b>	<b>3 353</b>	<b>6 824</b>	<b>5 115</b>

Les immobilisations ont été acquises par l'Ordre pour ses locaux situés au 121, rue Bloor Est, à Toronto.

## 5 Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Ordre comptent quatre composantes. Les dépenses en immobilisations renvoient aux immobilisations de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs relatifs à des baux ni par l'apport pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre en reconnaissance de la nécessité d'avoir un fonds pour assurer la continuité du fonctionnement. En outre, l'Ordre a créé une affectation à la stabilisation de la cotisation pour aider à modérer l'augmentation possible de la cotisation dans l'avenir immédiat. En 2001, l'insuffisance des produits par rapport aux charges pour l'exercice et les dépenses en immobilisations ont été financées à même l'affectation à la stabilisation de la cotisation. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre.

## 6 Engagements

### a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prend fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre les locaux situés au 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (estimée à 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En juin 2000, l'Ordre a fait l'acquisition de locaux supplémentaires au 121, rue Bloor Est pour une période allant jusqu'au 31 mars 2006, comprenant une période sans loyer qui équivaut à 97 000 \$.

En novembre 2001, l'Ordre a fait l'acquisition d'autres locaux au 121, rue Bloor Est pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 mars 2006.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges de fonctionnement en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2002	1 734
2003	1 742
2004	1 751
2005	1 770
2006	1 581
2007 - 2012 (durée résiduelle des baux)	8 638
	<b>17 216</b>

Conformément aux directives fournies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilisera un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortira les avantages incitatifs relatifs aux baux sur la même période.

### b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location de matériel informatique et de matériel de bureau.

Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2002	247
2003	51
2004	49
2005	24
	<b>371</b>

## 7 Régime de retraite

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les employés qui sont des enseignants peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation égale à celle versée par chaque employé dans son régime de retraite. La charge de l'Ordre au titre du régime de retraite s'est chiffrée à 500 688 \$ (406 534 \$ en l'an 2000).

## 8 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2001.

## Statistiques

### Nombre de membres

(Membres en règle seulement)

Sexe et langue		% du total
Femmes anglophones	120 242	(65,6 %)
Femmes francophones	8 344	(4,5 %)
<b>Pourcentage du total</b>		<b>(70,1 %)</b>
Hommes anglophones	51 423	(28,1 %)
Hommes francophones	3 007	(1,6 %)
<b>Pourcentage du total</b>		<b>(29,7 %)</b>
Non déclarés anglophones	223	(0,12 %)
Non déclarés francophones	4	(<0,01 %)
<b>Total</b>	<b>183 243</b>	

### Répartition géographique

Par zone électorale de l'Ordre

Nord	15 531	
Sud-Est	31 308	
Centre	70 362	
Sud-Ouest	60 724	
<b>Total - Ontario</b>	<b>177 925</b>	<b>(97,1 %)</b>
Actuellement hors de l'Ontario	4 749	
Actuellement hors du Canada	569	
<b>Total</b>	<b>5 318</b>	<b>(2,9 %)</b>
<b>Nombre total de membres</b>	<b>183 243</b>	

### Sommaire des inscriptions

Demandes des nouveaux diplômés de l'Ontario <sup>1</sup>	6 810
Évaluations de demandes présentées par des personnes de l'extérieur de l'Ontario ou du Canada <sup>2</sup>	3 758
Cartes de compétence temporaires	3 068
Attestations d'admissibilité	493
Demandes rejetées	520
<b>Total des demandes évaluées</b>	<b>14 649</b>
Remplacements d'attestations d'admissibilité par des cartes de compétence	1 077
Prolongations de cartes de compétence temporaires	210
Remplacements de cartes de compétence temporaires par des cartes de compétence	1 806
Approbations temporaires <sup>3</sup>	851
Appels	88
Réévaluations	27
Qualifications additionnelles	20 544
Équivalences	184
<b>Total des dossiers traités</b>	<b>39 436</b>

### Répartition des membres de l'Ordre selon l'âge

Fourchette	Hommes	%	Femmes	%	Non déclaré
20-30 ans	5 793	3,1	20 436	11,2	146
31-40 ans	13 331	7,3	32 358	17,7	60
41-50 ans	13 558	7,4	32 805	17,9	19
51-60 ans	19 059	10,4	38 440	21,0	2
plus de 60 ans	2 689	1,5	4 547	02,5	0
<b>Total</b>	<b>54 430</b>	<b>29,7</b>	<b>128 586</b>	<b>70,3</b>	<b>227</b>

1. Comprend quelques nouveaux diplômés en 2000 et ceux de 2001.
2. Les demandes rejetées, les attestations d'admissibilité et les cartes de compétence temporaires sont comprises dans ce total lorsqu'elles entrent dans cette catégorie également.
3. Nombre total de demandes d'approbations temporaires reçues par l'Ordre en 2001. Les demandes peuvent porter sur l'année scolaire 2000-2001 ou 2001-2002.

Ces données sont tirées du tableau des membres de l'Ordre, des dossiers financiers de l'Ordre et des dossiers du Service d'évaluation.